

**SÉANCE DU LUNDI 08 FÉVRIER 2021**

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Bureau : 27  
En exercice : 26  
Ayant pris part à la délibération : 21  
- Présents : 21  
- Pouvoirs : 0

**Date de convocation :**

Mardi 02 Février 2021

**Affichage effectué le :**

16 février 2021

**Mise en ligne le :**

16 février 2021

**OBJET :**

**QUESTION DIVERSE :**

**Dispositif « Campus Connecté 2021 » : candidature à l'appel à projet « Campus Connecté, tiers-lieu de proximité et poursuite d'études » et demande de subvention dans le cadre du Programmes d'Investissements d'Avenir 3 de la Région Occitanie**

**N° 003482**

**Question N°17 à l'O.J.**

**Rubrique dématérialisation : 7.5. « Subventions »**  
**Pièce(s) annexe(s) réglementaire(s) : dossier de candidature**

**L'an deux mille vingt et un et le lundi huit février à dix-sept heures trente.**  
Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN** sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Patrick LARIO. **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, Mme Françoise MEMBRILLA, M. Thierry DOMINGUEZ, M. Sébastien FREY. **AUMES :** M. Michel GUTTON. **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS :** M. Didier MICHEL. **CAUX :** M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HÉRAULT :** M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA. **NIZAS :** M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS :** M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **POMÉROLS :** M. Laurent DURBAN. **SAIN'T THIBERY :** M. Jean AUGÉ. **SAIN'T PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL. **TOURBES :** Mme Véronique CORBIERE. **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** M. François PEREA. **NÉZIGNAN L'ÉVÈQUE :** M. Edgar SICARD. **VIAS :** M. Jordan DARTIER.

**Absents :**

**MONTAGNAC :** Yann LLOPIS. **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Gilles D'ETTORE

**RECU EN PREFECTURE**

Le 18 février 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210208-D00348210-DE

Monsieur le Président rappelle que l'appel à projet « Campus Connecté » fait partie de l'action Territoires d'Innovation Pédagogique du troisième volet des Programmes d'Investissements d'Avenir.

Cet appel à projets a pour ambition de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires en faisant émerger des lieux d'enseignements supérieurs labellisés qui soient complémentaires des établissements universitaires et de leurs antennes.

Porté par une collectivité territoriale, en partenariat avec une université partenaire et en lien avec le rectorat et les acteurs locaux de l'éducation, le « Campus connecté » se positionne comme un véritable tiers-lieu de l'enseignement supérieur, innovant et collaboratif, offrant à tout apprenant la possibilité de poursuivre une formation du supérieur à distance, diplômante ou certifiante, dans des conditions favorisant sa réussite.

Ces tiers-lieux de l'enseignement supérieur se positionnent comme de nouveaux lieux du lien social des apprenants situés dans les territoires enclavés.

Parallèlement, la Région Occitanie s'associe à la démarche et propose un accompagnement financier complémentaire pour les « Campus Connectés ».

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée place au cœur de ses priorités les actions en faveur du développement économique au service de la création d'emploi. Accompagner les jeunes de notre territoire dans leur poursuite d'étude, mais aussi la reprise d'étude en reconversion professionnelle est plus que jamais un enjeu majeur pour l'ensemble de l'agglomération.

Face à un contexte local qui pousse encore aujourd'hui trop de jeunes à renoncer à leurs études, développer un dispositif qui répond à ces enjeux d'accès à l'enseignement supérieurs avec une forme d'enseignement qui associe souplesse de l'enseignement et tutorat individuel et collectif, est une opportunité dont l'agglomération souhaite se saisir.

Le budget global prévisionnel sur une période de 5 ans de 2021 à 2026 sera réparti comme suit :

Budget global du projet CAHM	Montant HT ou global (€)
Financement	
Dépenses prévisionnelles totales	756 500 €
Dont apports de la collectivité porteuse/du groupement de collectivités	311 500 €
Dont apports des partenaires (co-financements)	145 000 €
Région Occitanie - AAP Campus connecté	50 000 €
Entreprises partenaires (Suez, Eiffage)	50 000 €
Financement /AMI fabrique de territoire (dossier en cours)	45 000 €
Dont financées par la subvention au titre du PIA	300 000 €
Dont université partenaire	50 000 €

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à autoriser son Président à procéder au dépôt de candidature de la CAHM en réponse à l'appel à projets « Campus Connecté, tiers-lieux de proximité et poursuite d'études » auprès de l'Etat ainsi qu'au dépôt de candidature auprès de la Région Occitanie dans le cadre du dispositif « Campus Connecté 2021 » (jointes à la présente délibération).

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,*

### DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la mise en œuvre du projet de « Campus Connecté » sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à solliciter les subventions auprès de l'Etat et de la Région Occitanie pour sa réalisation et à signer tous les actes y afférents.

*Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits  
Le Président  
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#